



**COMMUNE DE RIVERY 80136**  
**ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST**  
**DEPARTEMENT DE LA SOMME**

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2016**

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Présents : 20

Votants : 21

Excusés : 2

Absent : 1

Date de convocation : 26 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 3 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 26 octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

**Présents** : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Nathalie JOLY - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Dominique CAPRON - Céline MAGNÉ - ROUSSEL Claude - Clément GRUMETZ - Pierre-Yves DOREZ - Mme Imane STASIK - Joëlle SERVAIS - Sophie BOUDAILLEZ - Jules SUIVENG - Angélique DUBUS - Hélène BELY - Jean-Paul PLEZ - Chantal SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Marc NICOLAS -

**Absents excusés** : Mme DIZIERE Stéphanie - Jean-Antoni STEFANIAK (qui donne procuration à Monsieur Bernard BOCQUILLON)

**Absent** : Fabrice AUBEL

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures cinq.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Nathalie JOLY a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adopté à l'unanimité

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente en date du 11 OCTOBRE 2016.

Monsieur Beaupère souhaite faire un ajout au point 6 « PERIMETRE ZAC JOBARD » suite au courrier en date du 19 septembre 2016 du Préfet de la somme, Mr Philippe DE MESTER.

- *Grâce aux constructions récentes de logements sociaux, particulièrement rue Baudrez, le pourcentage de logements sociaux atteint aujourd'hui 10.5 %. Ce chiffre, toujours inférieur au 20 % à atteindre montre une nette amélioration depuis 2015 (7.7 %)*

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité ledit compte-rendu.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Ajustement D.G.F,
2. Désaffectation / déclassement des parcelles AD 543 – 545 (immeuble situé 103 rue Thuillier Delambre,
3. Autoriser le Maire à signer le compromis de vente de l'immeuble 103 rue Thuillier Delambre,
4. Adhésion au regroupement de la commande conformément au Code des Marchés Publics pour la mise en œuvre des services de communications électroniques et de connectivité associée,
5. Questions diverses.

#### **1- Ajustement DGF (Dotation Global de Fonctionnement)**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Daniel BEAUPERE, adjoint en charge des finances, qui explique que le montant de la DGF n'étant pas connu au moment de l'établissement du budget, une provision de 200 250 € a été inscrite.

La notification de la DGF au titre de l'année 2016, connue le 21 avril 2016 s'élève à 199 116 €.

Aussi, il convient d'ajuster la prévision avec la somme notifiée par DM.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide à l'unanimité d'ajuster la prévision de la DGF (200 250 €) avec les sommes notifiées par l'Etat (199 116 € ) par décision modificative.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

**2- Désaffectation / déclassement des parcelles AD 543 – 545 (immeuble situé 103 rue Thuillier Delambre**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Dominique CAPRON, adjoint en charge de l'urbanisme qui poursuit.

Afin d'éviter toute confusion entre les notions de déclassement et de désaffectation du domaine public, Monsieur Capron rappelle qu'un bien ne peut sortir du domaine public qu'après avoir été désaffecté et déclassé.

Le déclassement fait sortir le bien du domaine public, et la désaffectation a pour seul effet de faire cesser l'utilisation du bien domanial par le public ou le service public auquel ce bien est affecté.

Monsieur Capron, rappelle que le bâtiment sis au 103, rue Thuillier Delambre a été acheté le 30 juillet 2003, ce bâtiment était mis à disposition de la Maison Pour Tous .

Aujourd'hui, la Maison pour Tous étant installée dans le pôle Socio-culturel depuis Juin 2016, l'immeuble rue Thuillier Delambre est désormais vide. Ce bien n'est plus affecté à un service public. Il convient donc de constater sa désaffectation.

Afin de permettre la mise en vente de l'immeuble et de l'ensemble de ses parcelles d'assises, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du service public et de déclasser l'ensemble des parcelles du domaine public communal.

Madame Chantal SUIVENG souhaite connaître le prix de vente du bien. Monsieur le Maire précise que le service des évaluations de la DGFIP a donné un avis sur la valeur vénale du bien qui s'élève à 98000 € avec une marge de négociation de +/- 10 %. Monsieur le Maire poursuit son propos en précisant qu'il sollicite l'autorisation de signer toutes offres de 100 000 € ou plus net vendeur. Enfin il précise que le bâtiment de 487 m2 n'est pas en bon état et que l'acquéreur aura des travaux.

Madame Chantal SUIVENG s'interroge sur une vente actuellement bloquée puisque l'agent immobilier qui n'a pas l'exclusivité, aurait répondu à un éventuel acquéreur qu'il ne faisait plus de visite car un compromis de vente était signé.

Monsieur le Maire rétorque que le bien n'a pas été vendu puisqu'il n'a pas été autorisé par le Conseil Municipal à le faire. Et qu'il n'a pas de contact récent avec l'agence immobilière, il n'est donc pas en mesure de donner plus de précision sur l'avancement du dossier.

Certains élus sont surpris des propos tenus par cet agent immobilier qui ne semble pas très professionnel.

Il est constaté que le prix de vente proposé aujourd'hui est inférieur d'environ 30 000 € par rapport au prix d'achat en juillet 2003, car le prix de l'immobilier en France est en baisse.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater **la désaffectation des parcelles AD 543-545 en cause et de les déclasser pour permettre la mise en vente de l'immeuble.**



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- constater préalablement la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées AD 343-345 rue Thuillier Delambre .
- approuver le déclassement des parcelles AD 343-345 du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal.
- autoriser le maire à engager toutes les démarches pour la vente de l'immeuble

Adopté à l'unanimité

**3- Autoriser le Maire à signer le compromis de vente de l'immeuble 103 rue Thuillier Delambre**

Monsieur Dominique CAPRON, adjoint en charge de l'urbanisme continue avec l'exposé du point 3.

Cet ensemble immobilier composé de bureaux d'une superficie de 130 m2 et parking cadastré AD 543-545 pour une contenance totale de 487 m2 se trouve en zone UC du Plan Local d'urbanisme.

Par avis en date du 27/09/2016, le service des Domaines a évalué cet ensemble immobilier à 98 000 €.

Monsieur Le maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer le compromis de vente pour toute offre de 100 000 € et plus.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le vente de l'immeuble 103 rue Thuillier Delambre cadastré AD 543-545 et charge Monsieur Le Maire de négocier le prix de vente au mieux des intérêts de la commune.

AUTORISE le Maire à signer le compromis pour toute proposition de 100 000€ et plus net vendeur.

Adopté à l'unanimité

#### **4 - Adhésion au regroupement de la commande conformément au Code des Marchés Publics pour la mise en œuvre des services de communications électroniques et de connectivité associée**

Le syndicat mixte Somme Numérique a constitué un groupement de commandes de prestations télécoms, pour lequel il est nécessaire de prendre une délibération spécifique. Le syndicat est coordonnateur du groupement mais chaque entité exécute son marché pour ses besoins propres.

Le nouveau marché qui entre en vigueur au 1er janvier 2017 comprend plusieurs lots et permet de répondre à tous les besoins en téléphonie et internet de notre collectivité. Considérant l'intérêt, notamment financier de participer à un marché mutualisé de prestations de services de téléphonie

Le Conseil, après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE :**

- La commune de Rivery adhère au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à représenter la commune de Rivery ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif.

Adopté à l'unanimité

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

##### **Question de Mr Jean-Louis FIQUET**

Monsieur Jean-Louis FIQUET interroge Monsieur le Maire sur la problématique signalée « haies envahissantes sur trottoir » au 4 rue Jacques Prévert. Monsieur le Maire précise qu'un courrier en date du 2 septembre 2016 a été adressé à cette adresse mais sans réponse à ce jour. Monsieur le Maire propose de renvoyer un courrier recommandé. Une enquête pour retrouver le propriétaire sera menée par la Police Municipale.

Si l'élagage des arbres n'est pas fait, la collectivité peut faire intervenir une entreprise privée et facturer la prestation au propriétaire. Si le remboursement n'est pas effectuée, la dette tombera en non-valeur. Le personnel municipal pourrait également prendre en

charge ces travaux, mais il faudrait prendre une délibération en ce sens et Mr le Maire n'y est pas favorable.

### **Question de Mr Jean-Paul PLEZ**

Monsieur Jean-Paul PLEZ souhaite savoir si Mr Briois est toujours vendeur des maisons non occupées sur la commune de Rivery.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur le Maire a reçu en décembre 2015 le notaire Maître NEVIASKI en charge de la vente des maisons de Monsieur Briois mais depuis ce dernier n'a plus de nouvelle. La situation personnelle de Monsieur Briois semble difficile.

Il est constaté que les maisons se dégradent et certaines squattées, ce qui engendrent des problèmes de sécurité.

### **Information de Mr Dominique CAPRON**

Monsieur le Maire annonce la fin des travaux au collège Jules Verne et rappelle qu'une partie d'une parcelle de 1800 m<sup>2</sup> proche du collège devait être rétrocédée gracieusement par le Conseil Départemental à notre commune. Depuis cette parcelle aurait été cédée à Amiens Métropole qui demande à la commune de Rivery de se positionner sur l'utilisation de cet espace.

Dans ce cadre, Monsieur Daniel Beaupère s'interroge également sur l'utilisation de cet terrain qui nécessitera avant toute utilisation des travaux de nettoyage.

Monsieur Dominique Capron suggère de solliciter d'ores et déjà Amiens Métropole afin qu'il prenne en charge le nettoyage du terrain, désouchage, clôture complète.

Monsieur Steeve Vicart explique que cet espace pourrait être utiliser de manière plus sécurisé par les élèves qui attendent à l'extérieur du collège.

Des idées d'aménagement sont proposés par quelques membres du conseil municipal. Il est évoqué une aire de jeu, et un parking dépose minute suggéré par Mme Suiveng qui à ce jour n'est pas prévu.

### **Information de Madame Nathalie JOLY**

Madame Nathalie JOLY informe les membres du conseil municipal d'événement sur la commune:

- Du 3 au 11 novembre - exposition 14-18 l'impossible oubli en Picardie de S.Bouture au pôle socio-culturel Jean Cayeux

- Le 11 novembre :
  - 11. h - Cérémonie commémorative : Thème : La Bataille de la Somme suivi à 12 h d'un verre de l'amitié servi au pôle.
  - 20 h — spectacle : Un tirailleur en enfer par la cie Car à Pattes - organisé par la MPT/CS au pôle socio-culturel Jean Cayeux - entrée 5 €
  
- Le 12 novembre Eglise de Rivery à 20 h concert commémoratif entrée libre par la chorale Crescendo dirigé par Andreï Chetchouk

#### **Information de Monsieur Pierre-Yves DOREZ**

- Le 9 novembre à 20 h 30 répétition publique d'Arbolesco, ensemble vocal, au pôle socio-culturel Jean Cayeux. Entrée libre
  
- Le 16 décembre à 16 h à 20 h — marché de Noël Bio -

#### **Information de Madame Céline MAGNE**

- Le 15 décembre : chocolat chaud offert par la municipalité dans le cadre du Noël des enfants des écoles de Rivery.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Nathalie JOLY



Bernard Bocquillon

